

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 13 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintes.

Absents excusés : Nadia Chatel Louroz (procuration Marc Sintes), Alexine Gay (procuration François Gevaux).

Le conseil municipal désigne Sandrine Collavet secrétaire de séance.

1) Création d'une police pluri-communale

Madame le Maire a sollicité l'intervention du maire de Saint Jeoire, Antoine VALENTIN, pour leur expliquer le but de créer une police pluri communale.

La création ne peut se faire qu'avec des communes limitrophes par convention pour une durée maximum de 3 ans. Il est possible de déterminer un nombre d'heures selon nos besoins. Les différentes missions d'un policier municipal sont les suivantes : police funéraire, police routière, prévention et patrouille, divagation des animaux, police de l'environnement, urbanisme et conflits du quotidien.

Actuellement, la commune de Saint Jeoire est entrain de recruter 2 policiers municipaux. Une convention va être établie avec la commune d'Onnion.

Le coût annuel pour 2 policiers municipaux est de 90 000 €.

Il est prévu que les policiers soient armés.

Après l'intervention de M. VALENTIN, Mme le Maire fait un tour de table afin de recueillir les avis des élus sur la possibilité de conventionner avec la commune de Saint Jeoire.

La majorité du conseil est intéressée par le projet. M. DOUCET souhaite plus de prévention et Mme CASASSUS souhaite que les règles à respecter soient rappelées dans le bulletin municipal.

2) Comptes rendus des réunions de commissions

Commission bâtiment :

- Concernant la propriété de M. AMOUDRUZ, Maître MORET a reçu les éléments pour l'évaluation de ses biens. Un rendez-vous doit être pris avec sa curatrice pour réaliser la succession. Les relevés de la cure ont été réalisés et transmis au CAUE.
- Concernant l'Alpestre, un rendez-vous a été demandé aux membres de l'association pour le samedi 11 septembre. Nous sommes dans l'attente de leur réponse. Afin de récupérer le bâtiment, il est possible de réaliser une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) soit foncière ou soit avec projet défini.

Un groupe de travail est formé pour suivre l'expertise de l'école : Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, François Gevaux et Philippe Maurice Demourieux.

Vie associative : le forum des associations a bien fonctionné. Une réunion doit être programmée pour établir un bilan du forum des associations et prévoir un comité des fêtes. Il sera demandé aux conseillers municipaux d'aider Daniel à ranger le matériel mis à disposition lors des marchés.

Communication : Sandrine Collavet remercie le conseil municipal pour la distribution du bulletin municipal. A ce jour, il n'y a pas de statistiques par rapport au site internet. Une réunion est prévue le 14 septembre.

Aménagement et travaux : la campagne de réfection des enrobés a été réalisée début août. 2 jours supplémentaires ont été programmés afin de finir la tournée. Les travaux des eaux pluviales ont débuté à Savernaz. Concernant le problème des crues de cet été, une réunion sera programmée afin de voir les travaux qu'il faut réaliser en s'aidant du schéma des eaux pluviales.

Enfance : il a été redéfini le fonctionnement. Les réunions se feront en comité consultatif. La commission se réunira uniquement sur demande urgente et pour préparer les retours au conseil municipal.

Une demande a été faite au collège de Saint Jeoire et au lycée de Bonneville pour obtenir la liste des élèves afin qu'on puisse faire un sondage concernant l'utilisation de Prof Express. Une demande a été adressée à prof express également pour repousser au maximum le délai de réengagement.

Information sur les travaux qui ont été réalisés à l'école.

Une nouvelle personne a été embauchée pour le ménage des locaux et la surveillance de la cantine depuis le 6 septembre.

Ressources humaines : embauche de Mme MELLUL Pamela depuis le 6 septembre pour le ménage des locaux et la surveillance à la cantine.

Urbanisme :

- le projet présenté pour l'OAP n°3 doit être revu le 13 septembre lors de la consultance architecturale.
- Un projet a été présenté pour l'OAP n°5 à la Fléchère.
- Un rendez-vous a été fixé le 25 septembre avec les conjoints Mossuz pour leur permis d'aménager.

Participatif : il est demandé qu'un compte rendu de chaque commission soit fait lors des réunions et envoyé en mairie afin qu'il y ait un suivi et pour une publication sur le site.

Finances : une séance sera organisée le 30 septembre.

Bois en environnement : le comité consultatif s'est réuni le 3 septembre. 10 personnes extérieures au conseil étaient présentes.

Adressage : Suite aux remarques de la société CICL, une réunion doit être organisée car il n'est pas possible de supprimer les accès privés et les routes mitoyennes.

3) Motion de la fédération nationale des communes forestières

Mme le Maire présente au conseil municipal la motion éditée par la fédération nationale des communes forestières visant à s'opposer aux récentes orientations de l'Etat qui projette de supprimer 475 postes à l'horizon 2025 tout en augmentant la participation financière des communes au budget de l'Office Nationale des Forêts.

M. SINTES est étonné du ton inadéquat de la motion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (14 pour, 1 abstention (Marc Sintès)), accepte de voter la motion présentée.

4) Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2022

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de M. le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts de Haute – Savoie concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du régime forestier. Il s'agit des parcelles Y et A en contrat bois façonnés. La commission bois et environnement informe le conseil municipal qu'elle a choisi de réaliser la vente sur pied.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté,
- Précise que la vente se fera sur pied.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

5) Décision modificative du budget principal - achat du logiciel cantine

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative du budget principal suite à l'achat du logiciel cantine.

Mme le Maire informe le conseil municipal que 2 devis ont été demandés et que seul 3D OUEST a répondu. Ce logiciel permet le paiement en ligne et répond donc à la réglementation.

M. Gabriel MOSSUZ dit que cet achat a été mal organisé car il n'était pas prévu au budget et qu'il n'y a pas eu de formation pour les parents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide (14 pour, 1 abstention (Gabriel Mossuz) la décision modificative suivante :

- Diminution des crédits de 4 710 € sur le compte 2188 – autres immos corporelles ;
- Augmentation des crédits de 4 710 € sur le compte 205 – concessions et droits similaires.

6) Divers

a) Prise de poste de Mr Hoarau.

Il prend son poste le 1er octobre. Il doit passer son CACES pour le maniement des engins d'entretien de la commune.

b) Permanences de l'été. Elles se sont globalement bien passées selon Mme Le Maire. Elle a constaté qu'il était nécessaire de renforcer nos compétences pour remplacer le secrétaire de Mairie. Elle précise, sur demande d'un conseiller, que pour l'année prochaine, des permanences seront sans doute faites par les autres élus.

c) Volonté de création d'une piste VTT sur le Môle par la CC4R

La CC4R a pour projet de refaire le balisage de l'ENS du Môle (Espace Naturel Sensible).

Elle profiterait pour créer une piste VTT au départ du parking de Chez Bérourd qui monterait à l'Écutieux, redescendrait au petit Môle par des petits sentiers de pâture pour redescendre sur le chemin de montée des randonneurs.

Début mai, une réunion a été faite avec les communes concernées (Ayze, St Jean et La Tour) qui a abouti à un rejet du projet.

Mme le Maire fera passer le plan du projet à tous les conseillers.

d) RDV avec le CAUE le 16 septembre à 10 h.

e) Exonération des taxes du foncier bâti.

Une séance du conseil municipal est demandée par Mme le Maire le 28 septembre pour prendre une délibération qui doit être prise avant le 30 septembre. Elle déplore de n'avoir pas eu le temps de préparer ce dossier complexe pour ce conseil.

f) Cimetière

Mr Gevaux ajoute un point à propos de l'entretien du cimetière. Des personnes ont rapporté le manque d'entretien du cimetière, son non-fleurissement pour les fêtes de Toussaint 2020 et son mauvais état cet été.

Mme le Maire, informée par le CCAS, a fait intervenir l'employé municipal et l'association ALVEOLE. La précédente intervention avait été faite début juillet.

Fin de séance à 0h30